

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Nombre de délégués : en exercice : 32

- présents : 26

votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes d'Abloux de Saint-Gilles, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Stéphane CALARD, Christelle CARTOUX, Christine DEJOIE, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET.

Pouvoirs : Marie-Laure FRISCH à Gilles TOUZET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Sabine AVRIL, Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Alain OVAN représenté par Jean-Paul BUGEAUD, Frédérique VRIGNAT.

Membres suppléants présents : Stéphanie FIRMIN, Christophe SCHAUER.

Absents / Excusés : Claude CHANTEMARGUE, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 ;
3. Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Mouhet au lieu-dit « Bois Chardon de l'Aumône » ;
4. Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Mouhet au lieu-dit « Patureaux de l'Etang » ;
5. Création d'un emploi de Chargé(e) de mission « Développement économie et infrastructures » ;
6. Convention entre la commune de Lignac et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin relative à la fourniture de repas pour la micro crèche intercommunale ;
7. Convention pour les activités estivales de natation 2026 avec le Comité de l'Indre de Natation ;
8. Convention 2026 pour l'entretien du balisage des portions du GR ®100 et du GR ® de Pays de la Brenne et des 10 itinéraires Promenades et Randonnées ;
9. Conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) avec les associations Familles Rurales ;
10. Adhésion 2026 à l'Agence DEV'UP Centre-Val de Loire ;
11. Questions et informations diverses.

1. Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.
Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 à Saint-Benoît-du-Sault est approuvé **à l'unanimité.**

3. Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Mouhet au lieu-dit « Bois Chardon de l'Aumône »

Une demande de permis de construire pour un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Mouhet au lieu-dit « Bois Chardon de l'Aumône » a été déposée le 14 novembre 2025.

Dans le cadre de ce projet, la Direction Départementale des Territoires de l'Indre demande à la Communauté de Communes d'émettre un avis sur ce projet.

Avis favorable – voté à l'unanimité.

4. Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Mouhet au lieu-dit « Patureaux de l'Etang »

Une demande de permis de construire pour un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Mouhet au lieu-dit « Patureaux de l'Etang » a été déposée le 14 novembre 2025.

Dans le cadre de ce projet, la Direction Départementale des Territoires de l'Indre demande à la Communauté de Communes d'émettre un avis sur ce projet.

Avis favorable – voté à l'unanimité.

5. Création d'un emploi de Chargé(e) de mission « Développement économique et infrastructures »

Création à compter du 9 mars 2026 d'un emploi permanent de Chargé(e) de mission « Développement économique et infrastructures » dans le grade d'attaché territorial, relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

- Missions principales :**
- rédaction des actes administratifs (arrêté de voirie, DICT, conventions, etc.),
 - participation au suivi des chantiers de travaux (voirie et bâtiments),
 - participation au suivi des établissements recevant du public (ERP) et commission de sécurité,
 - assurer le recensement et l'établissement des programmes de travaux de voirie et d'éclairage public,
 - demande de devis pour travaux ou fournitures,
 - passer des commandes de fournitures de voirie (enrobé, cailloux, etc.).

 - procédures de passation des marchés publics dans le respect de la réglementation :
 - établissement des pièces de publicité relatives aux dossiers de consultation des entreprises,
 - envoi, mise en ligne des procédures de marchés,
 - gestion de la consultation des entreprises (délais, réponses aux candidats, réception et vérification des plis et de la légalité des offres...)
 - organisation des séances, de la Commission d'Appel d'Offres,
 - notification des marchés,
 - rédaction des rapports, lettres, documents de procédures de marchés,
 - suivi des marchés et des décisions-cadres en cours exécution (modifications, décisions, certificats, sous-traitances, ordres de services...).

 - participer à l'animation et au développement économique du territoire,
 - apporter une expertise et assistance à la prospection économique du territoire,
 - assurer l'accueil et le suivi des porteurs de projets,
 - participer au développement et au suivi de l'immobilier d'entreprises,
 - animer la commission « développement économique »,

- contribuer à la réflexion des actions à déployer et apporter un appui technique aux élus,
- participer aux échanges avec les partenaires : chambres consulaires, Département, Région ...
- suivre la commercialisation des zones d'activités économiques du territoire,
- accompagner des projets d'implantation et de développement des entreprises,
- entretenir et nourrir le partenariat avec les institutions et l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Voté à l'unanimité.

6. Convention entre la commune de Lignac et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin relative à la fourniture de repas pour la micro crèche intercommunale

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la restauration scolaire de la commune de Lignac fournira des repas aux enfants accueillis par la micro crèche intercommunale gérée par la Communauté de Communes.

La cantine fournira au maximum 12 repas et goûters par jour, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, sauf le mercredi et pendant les vacances scolaires (plats préparés). Ils seront destinés aux enfants de 4 mois à 3 ans voir et parfois jusqu'à 6 ans.

Les repas respecteront les normes sanitaires et nutritionnelles (selon les recommandations du personnel de la crèche) en vigueur pour la petite enfance.

La Commune garantit que les aliments sont préparés et stockés selon la réglementation en vigueur.

La cantinière est mise à disposition 1 heure par jour à au montant de 12,89 € brut de l'heure. Soit un montant fixe mensuel de 206,24 € brut.

Le prix du repas réservé est fixé à 2,70 € TTC

Après lecture et quelques modifications apportées à la convention, **vote à l'unanimité.**

Les délégués communautaires de la commune de Lignac ne prennent pas part au vote.

7. Convention pour les activités estivales de natation 2026 avec le Comité de l'Indre de Natation

Le bilan des activités 2025 a été présenté par Monsieur Bernard TANCHOUX, Président du Comité de l'Indre de Natation, à Madame Michèle BALLEST, Vice-Présidente en charge du médico-social et des sports, Monsieur Philippe GOURLAY, Président de la CDC MOVA, Monsieur Laurent LAROCHE, Maire de Bélâbre et Monsieur Anthony DUBUS, Maire de Chaillac, lors d'une réunion commune le 8 décembre 2025.

La Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin souhaite agrandir le parc d'aménagement sur les plans d'eau ouverts au public et offrir un espace aquatique ludique au public pendant une période de l'été 2026, en partenariat avec le Comité de l'Indre de Natation.

Le Comité de l'Indre de Natation s'engage, selon un planning défini, à assurer l'aménagement d'un espace aquatique ludique puis d'assurer la surveillance de cet espace, sur la plage du site :

- La Quintaine de la commune de Bélâbre
- La Rochegaudon de la commune de Chaillac

La prestation se fera sur le créneau horaire de 14H00 à 19H00 sur les périodes :

- du samedi 4 juillet au dimanche 2 août 2026 inclus sur le site de Bélâbre
- du samedi 4 juillet au dimanche 2 août 2026 inclus sur le site de Chaillac

Le coût de cette prestation s'élève à 21 000 €.

Voté à l'unanimité.

8. Convention 2026 pour l'entretien du balisage des portions du GR ®100 et du GR ® de Pays de la Brenne et des 10 itinéraires Promenades et Randonnées

Cette convention a pour objet de définir les relations techniques et financières entre les deux signataires dans le domaine du développement de la randonnée pédestre. A cette fin, la convention précise les missions confiées par la Communauté de Communes au Comité Départemental de la Randonnées Pédestre de l'Indre et les moyens mis à disposition de celui-ci pour les mener à bien.

La Communauté de Communes missionne le Comité pour l'entretien du balisage de 10 PR, des portions du G.R.® 100 et G.R.® de Pays de la Brenne, situées sur le territoire de la Communauté de Communes. Une pose éventuelle de supports de balisage est envisagée.

L'exécution des missions d'entretien et de balisage est de 2 358,25 € (soit 1 097,65 € pour les 10 PR et 1 260,60 € pour le G.R.® de Pays Brenne et G.R.® 100).

Voté à l'unanimité.

Comme les communes font parties de PNR, une nouvelle stratégie devrait être mise en place afin que l'offre soit étendue au vélo.

9. Conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) avec les associations Familles Rurales

La Communauté de Communes a dans ses compétences l'action de « *soutien aux structures permettant l'accueil et les activités de loisirs des jeunes pendant le temps extra-scolaire (Accueil de loisirs sans hébergement : Alsh)* », des conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement ont été signées avec les Associations Familles Rurales de Bélâbre et Chaillac qui gèrent les Alsh et qu'il convient de renouveler ces conventions qui sont échues.

Le bilan 2025 est en cours de réalisation.

Voté à l'unanimité.

10. Adhésion 2026 à l'Agence DEV'UP Centre-Val de Loire

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de l'offre de services de DEV'UP et participer aux prochaines Assemblées Générales de l'agence avec voix consultative, il est proposé de renouveler la cotisation pour l'année 2026.

L'adhésion 2026 s'élève à 500 euros

Voté à l'unanimité.

Pour information : le 12 février 2026 réunion de la commission développement économique.

11. Questions diverses

► PLUi

Réunion de la commission aménagement de l'espace communautaire et du PLUi et le COPIL du PLUi le vendredi 23 janvier 2026

Quelques points sur les zones constructibles

Début février visio avec cittanova et onférance des Maires après

Approbation le 23 février 2026 à Saint-Hilaire Sur Benaize

Et prend effet le soir du vote

Michèle BALLET : il est fort regrettable qu'on ne puisse pas construire dans les hameaux

Hectare des sénateurs = 17 hectares seraient à distribuer mais répartition inconnue

SCoT on devrait construire – PLUi contraire

► BGE Indre

Bilan à 6 mois en mars

Il est demandé aux vice-présidents d'expliquer les compétences de leur commission pour début février

► Attributions de compensation

Réunion pour répartir les subventions attribuées
PLUi
IFER La Châtre L'Anglin

► Eclairage public

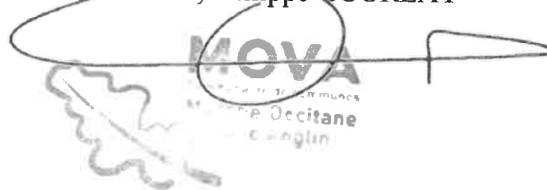
Mongarnaux évoqué à la SPIE et les Gorges toujours pas branchés
SPIE prévoit une réunion avec les deux pays

► Maison de santé

Mise à disposition signée lors du prochain conseil
12 février : mairie de Roussines – réunion avec les professionnels de santé
2 mars : réunion de chantier pour l'architecte

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h43

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance

